



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **08 décembre 2023**Date d'affichage : **08 décembre 2023**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-149 : CRECHE - DEMANDE D'EXTENSION D'AGREMENT POUR LE NOUVEL ESPACE

Rapporteur : Stéphane CHABANON

La communauté de communes a engagé une opération d'aménagement d'un nouvel Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse qui accueillera les services dédiés à l'enfance et la jeunesse parmi lesquels la crèche. L'équipement sera mis en service au printemps 2024 et permettra le déplacement de la crèche actuellement située dans les locaux de la Maison Nord Limagne.

Conformément à l'arrêté du conseil départemental en date du 5 juin 2023, le multi-accueil situé au sein de la Maison Nord Limagne dispose d'un agrément de 16 places pour une surface de 150 m².

La crèche occupera une surface totale de 230 m² dans le nouvel Espace Enfance Jeunesse.

L'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage précise en son chapitre II.1.1 : « la surface totale des espaces intérieurs d'accueil des enfants garantit un minimum de 7m² par place autorisée, sans prise en compte des capacités d'accueil supplémentaire prévues par l'article R. 2324-27 du code de la santé publique ».

Le taux de couverture en mode de garde des moins de 3 ans est de 53.8 alors qu'il est de 63.3 à l'échelle départementale (source données CAF de janvier 2020). Il peut descendre en-dessous de 50 sur certains secteurs du territoire. Celui-ci ne tient pas compte des évolutions défavorables de la pyramide des âges des assistantes maternelles (départ à la retraite, difficultés de renouvellement liées à une crise de la vocation).

Tenant compte de cette conjoncture et de la croissance démographique territoriale, l'accueil collectif constitue un mode de garde pérenne (en nombre et dans le temps) qui sécurise l'offre d'accueil globale à destination des familles. Il se pose en complémentarité de l'offre d'accueil à domicile en faveur de laquelle la collectivité engage une politique active en prenant appui sur les trois relais d'assistants maternels du territoire.

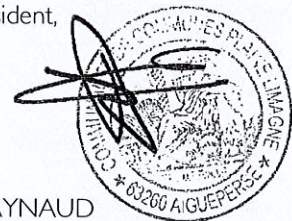
Aussi, considérant son expérience solide en matière d'accueil des jeunes enfants et les surfaces offertes par le nouvel équipement, la communauté de communes sollicite une extension de l'agrément de sa crèche au sein du nouvel espace enfance-jeunesse, de façon à offrir une capacité d'accueil de 20 places.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de poursuivre son engagement politique fort en faveur de la petite enfance,
- de solliciter une extension d'agrément auprès des services de la PMI et de la CAF, en faveur de sa crèche au sein du nouvel espace enfance jeunesse, de façon à offrir une capacité d'accueil de 20 places.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19 décembre 2023
Le président,

